

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

1 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Nouveau dispositif de prévention et de lutte contre le radicalisme» (Article 76 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	5
2.1	Question de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Discordance du gouvernement sur les règles de déontologie journalistique».....	5
2.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Infotainment et déontologie journalistique»	5
2.3	Question de M. André-Pierre Puget à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Claviers azerty»	7
2.4	Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «150 ans de relations diplomatiques entre la Belgique et le Japon»	7
2.5	Question de Mme Olga Zrihen à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Renforcement du réseau ALS».....	8
2.6	Question de M. Alain Onkelinx à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Réforme du droit d’asile au Danemark».....	9
2.7	Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Lutte contre la radicalisation».....	10
2.8	Question de Mme Catherine Moureaux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Rapport du KCE sur la performance de notre système de santé».....	11
3	Ordre des travaux	12

Présidence de M. Jean-Charles Luperto, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations. Le ministre Madrane répondra au nom du ministre-président.

1 Interpellation de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Nouveau dispositif de prévention et de lutte contre le radicalisme» (Article 76 du règlement)

M. Gilles Mouyard (MR). – Il y a une dizaine de jours, le Conseil des ministres a adopté un nouveau dispositif de prévention et de lutte contre le radicalisme. Or, en janvier 2015, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait déjà adopté différentes mesures afin de lutter contre le radicalisme et de mettre une stratégie préventive en place. À ma connaissance, ce deuxième train de mesures n'était pas annoncé.

Quand j'ai interrogé le ministre-président au sujet des déclarations de Mme Milquet à propos de la mise en place d'un comité de concertation qui existait déjà, il s'est contenté d'expliquer le fonctionnement de ce comité. À l'époque, il aurait déjà pu faire état des nouvelles propositions qui étaient sur la table, mais ce ne fut pas le cas. Dès lors, j'ai l'impression que ces nouvelles mesures sortent de nulle part.

Le communiqué de presse du ministre-président n'est guère explicite. Il est question d'un réseau antiradicalisme qui sera doté de deux centres opérationnels et d'un comité stratégique antiradicalisme. Le premier centre d'aide et de prise en charge à destination des personnes sera un point de contact entre les individus confrontés à un problème de radicalisation violente et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je présume qu'il s'agit, pour quelqu'un qui constate qu'une personne de son entourage se radicalise, d'essayer de la convaincre de prendre contact avec le centre d'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'idée est d'écouter, de poser un diagnostic, d'organiser une prise en charge de la personne et de tenter de faciliter son désengagement. L'accompagnement sera personnel et individualisé. Il pourra se faire à la demande de la personne elle-même, à la demande de son entourage ou encore à la suite d'une décision judiciaire. Le centre sera localisé au sein de l'administration générale des Maisons de justice et sera ouvert en permanence. Dix-sept personnes seront progressivement engagées. Il s'agira de trouver les bons profils, ce qui exigera une sélection rigoureuse et une formation spécifique du

personnel. Et cela risque de prendre du temps.

Mais cela ne prendra-t-il pas trop de temps?

Le deuxième centre opérationnel sera un centre d'appui et de ressources pour les différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré les explications écrites, le projet reste nébuleux. On comprend en tout cas que cet outil fera de la coordination et viendra en appui des différents services, et que trois équivalents temps plein y seront affectés. Ce centre recevra les demandes de soutien et les besoins exprimés par les services et formulera les réponses appropriées.

Tout cela sera chapeauté par un comité stratégique composé de représentants des administrations et des cabinets et bénéficiant de l'appui d'experts. Il s'agira de l'organe de pilotage dont les deux centres opérationnels seront les bras armés. On parle d'un budget annuel de 1 662 000 euros.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est l'articulation avec les décisions qui ont été prises en janvier 2015? Cela signifie-t-il que depuis, peu de choses ont été entreprises en matière de déradicalisation? On pourrait le penser puisque la stratégie apparaît seulement maintenant. J'entends bien qu'entretemps, la fameuse pièce *Djihad* a eu un certain retentissement, que des brochures ont été créées à destination des professionnels et du grand public et qu'un numéro vert a été mis à disposition. Permettez-moi tout de même de n'y voir que des mesurètes, au regard de l'évolution des problèmes de radicalisme.

Je note votre volonté de marquer votre différence, en vous engageant dans une démarche préventive, arguant que la répression incombe à d'autres, mais soulignons que ce travail s'inscrit dans le long terme et nécessite de nombreux moyens.

Quel bilan tirez-vous de la stratégie préventive et des différentes mesures adoptées depuis janvier 2015? Estimez-vous que le nouveau budget alloué sera suffisant?

On parle d'experts dans le comité stratégique. Pourriez-vous m'en dire un peu plus en ce qui concerne ces fameux experts? Dans quels délais l'engagement de cette vingtaine de personnes va-t-il se réaliser? Rapidement ou faudra-t-il plusieurs mois, voire plusieurs années?

Je vous disais aussi que les personnes radicalisées pourraient être présentées devant le centre d'aide et de prise en charge à destination des personnes, sur décision de justice. J'imagine qu'un cadre juridique englobera tous ces dispositifs. Je me demande même si la voie décrétable ne sera pas requise. Qu'en est-il?

De manière générale, pourriez-vous faire le point sur la situation en matière de lutte contre le radicalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la

jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Le 21 janvier 2015, notre gouvernement a été le premier à adopter une stratégie préventive ciblée contre le radicalisme, fondée sur un grand nombre de mesures visant à renforcer la cohésion sociale. Ce plan prévoit la mise en œuvre de solutions durables aux causes de fond de la radicalisation, dans le respect des valeurs fondamentales du vivre ensemble.

Un réseau antiradicalisme, le RAR, a été mis en place sous l'égide du ministre-président, en vue de coordonner les mesures de ce plan. Il s'est déjà réuni une quinzaine de fois depuis le mois de janvier afin d'échanger de bonnes pratiques, de renforcer la cohérence des formations et des outils pédagogiques à instaurer ou encore de proposer des projets pilotes. Il développe son action dans les limites des ressources disponibles et en synergie avec les structures similaires correspondantes en Wallonie et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis un an, de nombreux projets ont été lancés. Ainsi, l'Institut de formation pour les cadres musulmans a été créé. Des centaines de modules de formation ont été dispensés à des acteurs clés de la FWB, comme les éducateurs, les intervenants de première ligne, les enseignants et les moniteurs sportifs. Par ailleurs, plus de 12 000 élèves ont vu la pièce *Djihad*. Des brochures ont été éditées à l'intention des opérateurs et du grand public. Des cours de citoyenneté sont dispensés dans les prisons depuis le mois de janvier.

Toutes ces actions renforcent le travail des ministres fonctionnels et les politiques transversales déployées. Ainsi, en matière d'éducation, des cours de citoyenneté, des dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants ou encore de cours de français langue étrangère ont été mis en place. En matière d'égalité des chances, citons le plan antidiscrimination, mais aussi la campagne *Non à la haine sur le net*. D'autres mesures encore ont été prises dans le domaine du sport.

Face au phénomène de radicalisation violente qui devrait perdurer, les solutions temporaires mises en place risquent de s'avérer insuffisantes à terme. Il est devenu évident qu'il fallait mobiliser de nouvelles compétences spécifiques et des moyens propres. C'est pourquoi le conseil des ministres a décidé, sur la proposition du RAR et au terme du débat parlementaire du 15 novembre dernier, de mettre en œuvre un nouveau dispositif de prévention et de lutte contre le radicalisme.

Le réseau s'est ainsi vu doter de deux centres opérationnels et d'un comité stratégique antiradicalisme. Ce dernier a la même composition que le réseau antiradicalisme: il est constitué de représentants des administrations et des cabinets, appuyés par des experts. Ce comité sera l'organe de pilotage et de coordination de la FWB en matière

de prévention et de lutte contre le radicalisme. Ce comité lancera les actions à partir des besoins identifiés par les différentes administrations, définira les orientations stratégiques et veillera à la mutualisation des initiatives et à la recherche de toutes les synergies possibles.

Le comité disposera de deux centres opérationnels, à savoir la cellule d'aide et de prise en charge des personnes et le service d'appui aux missions antiradicalisme.

Le premier de ces centres opérationnels, le Centre d'aide et de prise en charge des personnes, est le point de contact entre les individus confrontés à un problème de radicalisme violent et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission d'aider et de prendre en charge les personnes en les informant, en les aidant, en proposant un soutien sociopsychologique aux proches. Il prend également en charge des personnes en voie de radicalisation afin de faciliter leur désengagement. Il s'agit donc d'un accompagnement individualisé par ce centre ou une structure spécialisée interne ou externe, à la suite d'une décision judiciaire ou à la demande d'intervenants de première ligne, de la personne elle-même ou de son entourage.

Une ligne téléphonique d'aide et de soutien aux familles et aux personnes sera accessible sept jours sur sept et au-delà des heures de bureau.

Compte tenu de ses compétences, l'administration générale des Maisons de justice prendra en charge cette mission. Elle agira en collaboration avec les services des autres administrations générales et notamment avec les équipes mobiles de l'enseignement.

L'administration estime les besoins humains à dix-sept équivalents temps plein. Le centre québécois, que j'ai eu l'occasion de visiter en novembre dernier était d'ailleurs de cette ampleur puisqu'il compte quinze équivalents temps plein. Le déploiement de notre centre se fera de manière progressive en 2016. Il exigera une sélection et une formation rigoureuses de son personnel. Le sujet est d'importance et nous ne pouvons donc pas improviser.

Le second centre opérationnel, le Centre d'appui aux services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, agit comme un service de soutien commun aux autres services de notre ministère et de nos organismes d'intérêt public en assurant la coordination des ressources à mobiliser en leur sein pour répondre aux besoins du terrain.

Coordonné par la cellule Démocratie ou barbarie, ce centre reçoit les demandes de soutien et les besoins exprimés par les services. Il formule ensuite des propositions de réponse appropriées qu'il soumet au Comité stratégique. Ces réponses consistent notamment en des propositions normatives, en développement d'outils pédagogiques et de formation ou en définition de cahiers de

charges.

Ce centre d'appui développe également une capacité de recherche et d'expertise. Il est un centre de documentation, mène des recherches, des analyses, des études sur le phénomène du radicalisme violent et établit une veille de ce qui se fait dans d'autres pays et régions. Il vient en soutien aux services de la Fédération Wallonie-Bruxelles et n'est donc pas un centre de recherche fondamentale, ce rôle devant être assuré par les institutions universitaires.

L'engagement de trois équivalents temps plein est prévu pour ce volet. Là aussi, les engagements se feront au fur et à mesure. De manière plus globale, ce nouveau cadre sera évalué six mois après le déploiement complet du dispositif. Pour être tout à fait précis, l'ensemble des moyens nécessaires à sa mise en œuvre et à son fonctionnement sera octroyé par préciput lors de l'ajustement budgétaire 2016.

La configuration que nous avons retenue vise donc à situer les missions au mieux de nos compétences. Elle favorise ainsi les synergies et les mutualisations de moyens, tout en assurant la transversalité de l'exercice efficace des missions pour lutter contre le radicalisme.

Ce faisant, la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte une alternative à une réponse purement sécuritaire, ou plutôt un complément indispensable à cette dimension, afin de faire face à un phénomène complexe imposant d'être appréhendé comme tel, de manière structurelle.

Avec ce dispositif renforcé, nous nous dotons progressivement d'un outil affiné et multifonctionnel pour prévenir et lutter plus efficacement contre la radicalisation violente. Nous apportons de cette manière la contribution, majeure, de notre institution à cette lutte.

M. Gilles Mouyard (MR). – Sans vouloir être discourtois, je dois vous avouer que vous ne m'avez pas appris grand-chose aujourd'hui, puis qu'en lisant votre communiqué de presse, j'y avais déjà trouvé les éléments de réponse que vous nous communiquez.

Je vous ai demandé de me détailler comment une personne radicalisée pouvait être confiée à un centre d'aide et de prise en charge à la suite d'une décision judiciaire, mais vous ne m'avez pas répondu. Je pense que ce mécanisme ne peut être utilisé aussi simplement.

Vous me dites que le RAR et le Comité stratégique sont composés de la même manière, à savoir des personnes issues de l'administration, des cabinets et des experts. S'ils sont composés de la même manière, pourquoi n'en avez-vous pas qu'un seul? Est-il bien utile d'avoir le RAR, le comité stratégique et les deux bras armés? L'impression que vous donnez, est celle de vouloir avancer et bien faire, mais lorsque vous présentez l'outil, celui-ci semble très théorique et

compliqué. Or, vous n'indiquez qu'un seul élément temporel pour sa mise en place, à savoir courant 2016. Vous parlez de l'engagement d'une vingtaine de personnes, sans autre précision.

Je vous ai aussi interrogé sur la qualité des experts, qui est fondamentale. Malheureusement, je n'ai pas eu de réponse à ce sujet.

Je vous laisse le bénéfice du doute et je vous souhaite bon travail. Je vous reposerai les questions dans six mois, car j'espère recevoir alors davantage d'informations concrètes que ce que vous avancez aujourd'hui.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Discordance du gouvernement sur les règles de déontologie journalistique»

2.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Infotainment et déontologie journalistique»

M. le président. – M. Crucke est absent. Je vous propose toutefois de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Gilles Mouyard (MR). – J'aurais préféré poser la question au ministre-président, en sa qualité de chef du gouvernement. Il aurait pu répondre plus facilement que vous, Monsieur le Ministre. J'imagine toutefois qu'il vous a préparé une belle réponse.

Décidément, Mme Milquet n'en rate pas une. Voici deux semaines, en réponse à une de mes questions, le ministre-président l'avait déjà un peu attaquée. La présente question fait suite à l'émission de télévision à laquelle elle a participé, où elle donne l'impression d'être piégée et se demande tout haut si le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ne devrait pas réfléchir à de nouvelles règles de déontologie journalistique. Elle a en effet l'impression que la presse et les médias sont tous en dérive. En tout cas, ce qui s'est passé ne lui a pas plu du tout.

Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a tenu à rappeler sa compétence exclusive relative à la déontologie pour l'ensemble de la presse, écrite, audiovisuelle et électronique. C'est d'ailleurs ce que nous avons voulu. En 2009, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a en effet reconnu le CDJ comme seul organe compétent à ce sujet. Le CSA est pour sa part strictement compétent pour la régulation du secteur

audiovisuel, conformément au décret relatif aux services des médias audiovisuels. Il s'agit donc de tâches différentes et c'est donc bien le CDJ qui est compétent pour la déontologie.

Voici deux semaines, le ministre Marcourt indiquait, en réponse à une question d'actualité, que la liberté de la presse est totale, même si cela ne plaît pas aux personnes concernées. Seule une presse libre garantit notre démocratie. Il a ainsi dû se démarquer de sa collègue. Il est donc exagéré de parler d'une dérive généralisée, d'autant qu'il s'agit d'une évolution de la presse qui s'adapte à son temps et qui réagit sans doute différemment qu'il y a vingt ans. La mutation n'est pas terminée et c'est bien ainsi.

Quelle est l'analyse du ministre-président? Comme se positionne-t-il entre les demandes de Mme Milquet et les propos de M. Marcourt? Pourriez-vous faire le point sur les intentions de votre gouvernement? Une réflexion est-elle en cours sur de nouvelles règles de déontologie? Confirmez-vous que cette compétence relève exclusivement du CDJ? Comment expliquez-vous de telles différences d'intentions entre les membres du gouvernement?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – En réponse aux questions orales de MM. Mouyard et Crucke, je vous apporte les réponses suivantes du ministre-président.

Comme vous le savez, les politiques gouvernementales sont proposées par les ministres de tutelle et discutées au sein du conseil des ministres. Dès lors, il est pour le moins exagéré, selon le ministre-président, de parler de discordance du gouvernement en se basant sur des déclarations se rapportant à des situations ponctuelles. Dans son rôle, le ministre Marcourt a confirmé en séance plénière qu'aucun changement dans les règles de déontologie n'était envisagé même si, comme toutes règles, elles peuvent être sujettes à interprétation.

Par ailleurs, Messieurs les Députés, le propos n'est pas d'entamer une analyse approfondie afin de déterminer si les deux émissions que vous citez doivent être considérées comme étant de l'*infomusement* (*infotainment*). Les politiques doivent admettre que les choses évoluent, y compris la manière de faire du journalisme. Moi-même, dans une autre vie, j'ai été journaliste. Vous imaginez combien cela me concerne... Libre à tous d'apprécier la valeur de cette évolution. Nous constatons que cette forme de journalisme est bien installée en France depuis un certain temps. Il s'agira donc sans doute de nous adapter à ces nouveaux formats, tout en restant attentifs au respect de la dignité humaine.

Comme le ministre Marcourt l'a souligné, dans le cadre d'une démocratie digne de ce nom, tout citoyen qui s'estime lésé par un quelconque traitement journalistique peut déposer une plainte

et se défendre. Pour le surplus, l'intention du gouvernement n'est pas d'entrer dans une polémique inutile. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé le SDJ, une instance d'autorégulation, précisément afin que soient traitées en toute indépendance les questions de déontologie pour la presse audiovisuelle, écrite ou électronique. Ce Conseil a pour mission essentielle l'adoption des règles déontologiques communes, mais aussi adaptées à la spécificité des différents secteurs des médias. Il a également pour mission l'information du public et du monde journalistique en matière de déontologie, la médiation entre le public et les médias, la régulation par la remise d'avis et de recommandations et le traitement des plaintes. En tant qu'instance de corégulation, il veille au respect des codes professionnels et vise ainsi le bon fonctionnement de la profession et la préservation du contrat de confiance avec le public. Le CDJ jouit donc d'une légitimité pour trancher les questions d'appréciation de la déontologie dans la pratique journalistique.

Par ailleurs, le CSA agit dans le cadre des compétences que lui attribue le décret sur les services des médias audiovisuels. Certains de ceux-ci font ainsi l'objet de recommandations et d'avis pris par les représentants de l'ensemble des acteurs audiovisuels. Une complémentarité existe donc entre ces deux instances indépendantes qui agissent en parfaite coordination. La déontologie journalistique doit effectivement être une préoccupation de tous les intervenants dans le processus de collecte, de production et de diffusion de l'information, chacun dans son rôle et à son niveau – journalistique, rédaction, hiérarchie rédactionnelle. Elle renvoie en outre à la liberté de la presse qui est l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques reposant sur les libertés de pensée, d'opinion et d'expression. Le CDJ est donc parfaitement compétent pour mener, s'il le juge utile, une réflexion sur cette question, tout comme l'assemblée parlementaire qui, en sa qualité d'instance démocratique suprême, peut librement choisir de s'en saisir.

M. Gilles Mouyard (MR). – Merci pour cette mise au point, Monsieur le Ministre. Une fois de plus, le ministre-président rappelle à l'ordre une de ses ministres en lui demandant un peu plus de retenue. Il le dit gentiment et poliment parce qu'il ne peut pas mettre le feu dans son gouvernement.

Rappelons que celui qui n'est pas d'accord avec un article ou trouve qu'un journaliste a mal fait son travail peut se tourner vers le CDJ ou déposer simplement une plainte. Il fait appel à la Justice qui dit s'il a raison ou tort. Cependant, Mme Milquet déclare que les choses ne fonctionnent plus comme elles le devraient et demande une remise en question. C'est détestable. Puisqu'elle est ministre, elle croit pouvoir changer les règles et essayer de museler la presse quand les journalistes la dérangent. Pour la démocratie, ses déclai-

rations ne sont pas bonnes du tout. Le membre d'un gouvernement qui s'exprime de la sorte devrait à mon sens faire preuve d'une plus grande retenue.

2.3 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Claviers azerty»

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – La ministre française de la Culture et de la Communication souhaite remplacer les claviers azerty, pas adaptés à la langue française, par un nouveau standard qui permettrait de diviser par deux le temps de frappe. Je m'étonne, car le clavier azerty est déjà connu pour être un standard français, bien plus que le clavier QWERTY majoritaire dans le monde.

Pour la ministre française qui a soulevé une polémique, il est «presque impossible d'écrire en français correctement avec un clavier commercialisé en France». L'objectif serait de «placer les signes systématiquement au même endroit et de rendre les lettres et signes typiquement francophones plus accessibles. On apprend que cette mesure ne toucherait a priori pas la Belgique. Cela me surprend puisque notre partie du pays partage la même langue avec sa voisine française.

Vous inscrirez-vous dans la démarche de la ministre française de la Culture? Ne risque-t-on pas, si votre réponse est positive, de bouleverser toutes les habitudes avec les conséquences économiques que cela peut entraîner?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Selon un rapport de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France publié la semaine dernière sur le site du ministère français de la Culture et de la Communication, il apparaît qu'il est presque impossible d'écrire en français correctement sur un clavier actuel. En cause le fameux e dans l'a de «curriculum vitae» ou le e dans l'o du mot «œuf», les majuscules du ç et des caractères accentués en majuscules comme Å, É, etc., et les doubles chevrons plus connus sous le nom de guillemets français. Le rapport pointe également le manque d'uniformité des places des touches @ et €.

Pour atteindre cet objectif plus que louable du bon usage du français, les auteurs de ce rapport préconisent donc d'optimiser la disposition des commandes au départ de l'actuel clavier azerty. Nous ne sommes pas sur le point d'abandonner ce clavier comme la communication initiale aurait pu le laisser penser. La ministre française de la Culture, Mme Fleur Pellerin, a tenu à réagir très rapidement pour parler d'amélioration du clavier azerty et non de son abandon. Au-delà de son apport à la qualité de la langue, cette optimisation permettrait également de réduire le temps de frappe des documents et courriels. L'Association

française de normalisation (AFNOR) est chargée de mener à bien ce projet qui pose de nombreuses questions, notamment les conséquences économiques.

Le débat n'était pas à l'ordre du jour du Service de la langue chargé d'appliquer la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni à celui du Conseil de la langue française, qui a pour mission de donner des avis au gouvernement. Tous deux reconnaissent cependant que les actuels claviers azerty ne sont pas garants du bon usage du français. Il apparaît donc souhaitable que la réflexion menée en France dépasse son territoire afin de ne pas recréer de nouvelles incongruités dans l'espace francophone. Le ministre-président prendra dès lors contact avec le ministère français de la Culture et de la Communication afin de demander que nos services soient associés aux travaux de l'AFNOR. Il semble pertinent au ministre-président que les Suisses et les Québécois soient parties prenantes de ce magnifique débat.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Je me réjouis que le ministre-président prenne les devants pour rassembler les acteurs de la francophonie. Il serait bon de faire intervenir chaque spécificité régionale de la langue française même si c'est difficile. Mais une amélioration est déjà en vue.

Le changement des claviers ne se fera pas du jour au lendemain. Les jeunes pourront apprendre sur de nouveaux claviers et les plus âgés changeront progressivement. C'est une bonne chose pour remotiver la jeunesse à l'usage de la bonne orthographe qui s'égaré souvent dans des messages peut-être trop courts pour être bien écrits.

2.4 Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «150 ans de relations diplomatiques entre la Belgique et le Japon»

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Le 19 janvier dernier, une cérémonie célébrant les 150 ans de relations diplomatiques entre la Belgique et le Japon s'est tenue au Palais d'Egmont. En 1866, les deux pays avaient en effet signé un traité relatif au commerce et à la navigation afin d'intensifier leurs échanges économiques. Aujourd'hui encore, le Japon est le second investisseur étranger non européen en Belgique, juste après les États-Unis. Une ligne aérienne directe entre Bruxelles et Tokyo a d'ailleurs été inaugurée l'an passé.

Lors de cette cérémonie, plusieurs thématiques multilatérales, comme le terrorisme et la migration, et bilatérales, comme la défense et l'Afrique, ont été abordées. Ces compétences sont majoritairement fédérales, voire internationales. Cet anniversaire fut aussi l'occasion de lancer plusieurs événements culturels destinés à marquer

les relations entre nos deux pays.

Quelles relations diplomatiques comptez-vous entretenir avec le Japon en cette année particulière? La Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra-t-elle ces événements? Quels budgets y seront-ils alloués? Des opérateurs belges francophones présents au Japon seront-ils subventionnés?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Votre question permet au ministre-président de confirmer que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'investit pleinement dans cet anniversaire des relations bilatérales avec le Japon. Cette année sera émaillée d'événements culturels organisés à l'initiative de Wallonie-Bruxelles International (WBI), en parfaite concertation avec l'ambassade du Japon.

Plusieurs projets sont en cours. De janvier à mars 2016, une exposition photographique organisée à la Galerie Contretype de Bruxelles offre le regard croisé de sept artistes belges et japonais, ouvrant la porte à une possible prolongation au Japon.

De janvier à mai, le Musée royal de Mariemont expose son importante collection d'art japonais, dont des estampes rassemblées par Raoul Warocqué. Le pavillon de thé, unique en Belgique, ainsi que le Grand Bouddha Amida, seront également mis à l'honneur à cette occasion.

Au second semestre de 2016, le Musée du Masque de Binche organisera une exposition de masques japonais anciens, notamment du théâtre Nô, dans une intéressante confrontation avec des œuvres japonaises modernes.

Le 16 février, une soirée Pechakucha sera donnée à l'Espace Wallonie-Bruxelles sur la thématique des 150 ans. Chaque orateur disposera de six minutes quarante pour présenter vingt images, soit vingt secondes par image.

D'autres projets sont à l'étude ou en attente, dont un soutien aux collaborations culturelles des villes wallonnes ou bruxelloises jumelées à une ville japonaise, comme Durbuy avec Hanyu, une rétrospective Pierre Alechinsky au Musée Bunkamura de Tokyo, d'octobre à décembre 2016, et enfin un soutien à l'organisation du festival Ars Musica pour le programme intitulé «Le pays du sonore levant», qui mettra le Japon à l'honneur en novembre 2016. Ces éléments doivent encore être confirmés, notamment en fonction des disponibilités budgétaires de WBI, mais nous sommes donc déjà très actifs.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Quel programme alléchant! Je suis heureux de constater que notre Fédération participe à la diffusion de cette belle culture.

Ces commémorations sont aussi l'occasion de promouvoir nos artistes à l'étranger. Vous avez

parlé d'une exposition de Pierre Alechinsky au Japon. Il s'agirait donc de la seule «exportation» de nos artistes. Ces 150 ans de relations bilatérales devraient permettre à nos amis japonais de découvrir notre folklore et notre création contemporaine, comme nos amis binchois découvrent les masques du théâtre Nô.

Ces commémorations permettent de promouvoir nos artistes, mais aussi nos chercheurs et nos sportifs. Cette «diplomatie culturelle», complémentaire à la politique internationale, permet à la Fédération de se placer autrement sur le plan international. Avec les compétences qui sont les nôtres, nous devons participer à ces commémorations. J'espère que nous systématiserons ces initiatives porteuses.

2.5 Question de Mme Olga Zrihen à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Renforcement du réseau ALS»

Mme Olga Zrihen (PS). – Les agents de liaison scientifique – les ALS – sont chargés de promouvoir et faciliter les collaborations entre la Wallonie-Bruxelles International et ses pays partenaires. Que ce soit à travers la recherche et l'innovation ou les opportunités de développement économique, ces agents sont de véritables vecteurs pour faire évoluer et renforcer les potentialités de la Wallonie et de Bruxelles à l'étranger.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée, dans sa note de politique internationale, à recourir aux agents de liaison scientifique pour «mobiliser l'ensemble des réseaux internationaux afin d'assurer la visibilité et le prolongement des politiques de soutien et de promotion de l'innovation à l'international». Et, par la même occasion, s'appuyer aussi sur le réseau des agents de liaison scientifique pour renforcer la présence de la Wallonie et de Wallonie-Bruxelles International dans les pays émergents et en particulier au sein des BRICS. Ce sont autant de marchés internationaux qui représentent de réelles opportunités de développement scientifique, humain et économique.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous faire un premier bilan des missions et des résultats du réseau ALS pour l'année qui vient de s'écouler? Quels seront les axes de recherche et de collaboration privilégiés concernant le développement du réseau ALS au sein des pays émergents? Enfin, pourriez-vous nous dire quel est le statut actuel des agents de liaison scientifique? Est-il amené à évoluer?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous l'avez noté, Madame Zrihen, le réseau des agents de liaison scientifique illustre bien notre volonté, d'ailleurs exprimée dans la note de politique internationale,

de renforcer notre action diplomatique en matière d'internationalisation des sciences et des technologies. Dans le cadre d'un financement du plan Marshall 2. vert et en soutien à la stratégie d'internationalisation des pôles de compétitivité, Wallonie-Bruxelles International et l'Agence wallonne à l'exportation (AWEX) ont déployé un réseau de six agents de liaison scientifique basés au sein d'écosystèmes innovants d'excellence en Suède, à Uppsala, au Brésil, à Sao Paulo, aux États-Unis, à Boston, en Allemagne, à Munich, en Suisse, à Lausanne, et au Canada, à Montréal.

Pour faciliter leur insertion dans les écosystèmes d'innovation et afin qu'ils puissent disposer de relais locaux pertinents, nous avons signé des accords de collaboration avec des universités dans le but d'ouvrir des contacts directs avec les équipes de recherche, les laboratoires de pointe et les structures de revalorisation.

Lors de sa mission au Brésil en mai 2015, le ministre-président a participé au renouvellement de la convention avec l'université de Sao Paulo et a introduit un colloque portant sur les technologies environnementales en matière de recyclage et de traitement des déchets, deux domaines dans lesquels le Brésil investit et dans lesquels nous disposons d'une expertise à valoriser.

Compte tenu de la confidentialité qu'imposent certaines collaborations scientifiques et certains partenariats technologiques, il n'est pas possible de dresser un inventaire complet des actions menées par les agents de liaison scientifique en 2015. Il est d'ailleurs tout aussi difficile de dresser un bilan pour la même année des retombées de ces actions, car il est difficile de prendre pleinement la mesure des effets de levier qu'elles induisent directement ou indirectement.

Il ressort du rapport du comité d'utilisateurs réuni par WBI en août 2015, dressé dans le cadre du processus d'évaluation et de suivi de la qualité, que la dynamique d'interaction du réseau des agents de liaison scientifique avec les acteurs de nos écosystèmes d'innovation fonctionne. Les priorités des axes de recherche traduisent la mission première de ce dispositif qui est d'appuyer les stratégies d'internationalisation des pôles de compétitivité. Ces axes sont déterminés par l'expertise des membres et les niches technologiques concernées par les projets des pôles.

D'une manière plus générique, les agents de liaison scientifique portent une attention particulière à l'internationalisation des technologies génériques clés comme la microélectronique et la nanoélectronique, les matériaux avancés, la biotechnologie industrielle, la photonique, les nanotechnologies et les systèmes avancés de fabrication. Ils veillent par ailleurs à la valorisation internationale de la recherche en sciences humaines et sociales. Pour encadrer les missions du réseau et s'assurer que l'offre de services est adaptée aux besoins des porteurs de projets, le

dispositif est piloté de manière partenariale.

La plate-forme «Recherche et innovation» de l'AWEX-WBI réunit ainsi régulièrement la plupart des acteurs institutionnels de nos écosystèmes d'innovation: universités, pôles de compétitivité, centres de recherche, ministères, organismes d'intérêt public et cabinets concernés.

En conclusion, nous pouvons dès à présent relever la valeur ajoutée apportée spécifiquement par le réseau des agents de liaison scientifique. Pour autant, dans le contexte budgétaire actuel, il n'est pas concevable d'étendre ce réseau à l'ensemble des pays émergents, ni même aux seuls BRICS. Cela étant, les bonnes pratiques et les méthodes développées par le réseau et la plate-forme vont nous inspirer dans l'approche de ces pays en matière de renforcement des coopérations scientifiques et technologiques, ce qui ouvre la voie à l'établissement, à terme, d'un guichet unique pour l'internationalisation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la créativité au sein de WBI.

Pour en venir à votre dernière question sur le statut des agents de liaison scientifique, je puis vous dire qu'il s'agit de personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International.

Pour la suite, dans le cadre des objectifs de la note de politique internationale et de la mise en œuvre de la future stratégie intégrée d'internationalisation de la recherche et de l'innovation, le gouvernement a chargé WBI de réfléchir aux évolutions qui pourraient être souhaitables.

Mme Olga Zrihen (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Le réseau des agents de liaison scientifique est extrêmement performant. Il nous permettra, dans ce moment un petit peu difficile, de redorer le blason de la Wallonie, de Bruxelles et de la Belgique en général. Étant donné que ce dispositif est assez nouveau, je me permettrai de vous interpellier à son sujet dans un an afin de mieux pouvoir percevoir sa plus-value dans le développement scientifique, humain ou économique.

La pérennisation du statut des agents de liaison scientifique est bien entendu importante si nous désirons un suivi et une adéquation aux objectifs que nous avons donnés à ce réseau.

2.6 Question de M. Alain Onkelinx à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Réforme du droit d'asile au Danemark»

M. Alain Onkelinx (PS). – Monsieur le Ministre, depuis plusieurs semaines, le Danemark fait l'actualité avec un projet de réforme du droit d'asile, dont la mesure la plus tristement célèbre est la confiscation des avoirs des réfugiés qu'il accueille, mais qui contient aussi des restrictions

notables aux conditions de séjour ainsi qu'au regroupement familial. Malgré la controverse qui entoure cette réforme, le Royaume est resté inflexible et a entériné, mardi dernier, ces mesures dénoncées comme contraires aux conventions internationales. Ainsi, le futur texte de loi a été dénoncé par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) comme violant la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant ou encore les recommandations de l'ONU sur les réfugiés.

Dans un courrier adressé à la mi-janvier à Inger Støjberg, ministre danoise de l'Immigration et de l'Intégration, Nils Muiznieks, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a mis en garde le gouvernement danois contre le risque d'infraction à la Convention européenne des droits de l'homme que constituent ces mesures législatives, et a exprimé sa vive inquiétude quant aux derniers amendements introduits.

Ces mesures s'inscrivent dans un contexte européen particulier, celui de la difficile crise des réfugiés et d'une Europe qui peine à y apporter une réponse coordonnée et respectueuse de la dignité humaine et des valeurs européennes. Une Europe au sein de laquelle on voit émerger, dans plusieurs États, des décisions et pratiques mettant en danger les droits fondamentaux de chacun. Qu'il s'agisse de ce projet en particulier, de la situation en Hongrie ou encore des lois votées dernièrement par le gouvernement polonais, notre Parlement est témoin de nombreuses résolutions qui mettent profondément en cause le respect des droits humains.

Monsieur le Ministre, concernant la réforme votée par le Danemark, nous le savons, la politique migratoire reste du ressort du pouvoir fédéral, mais il n'en reste pas moins important de se positionner face à des décisions qui remettent en cause le respect des droits de chacun dans les pays de l'Union européenne.

Dès lors, pourriez-vous nous faire part de la position du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet? En concertation avec le pouvoir fédéral, une position commune de la Belgique sera-t-elle exprimée auprès de l'Union européenne? Dans l'affirmative, quelle sera-t-elle? Dans le cadre des liens qui nous lient au Danemark, de quelle manière pourrions-nous relayer nos préoccupations en matière de respect des droits de l'homme auprès de nos partenaires danois?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Cette question permet au ministre-président de revenir sur la réforme du droit d'asile au Danemark, qui l'interpelle ainsi d'ailleurs que tous les démocrates.

Le vote, par le Parlement danois, des deux lois sur la confiscation des biens des demandeurs

d'asile est regrettable et a effectivement suscité de nombreuses réactions indignées dans différentes institutions. En tant que démocrate, le ministre-président partage le fondement de ces nombreuses réactions et souhaite soutenir, auprès du Parlement européen, les députés belges qui se sont exprimés sur cette question. Ce type de décisions fragilise un peu plus les valeurs fondamentales de l'Europe. Ce sont, en effet, les valeurs d'accueil et de solidarité qui sont mises à mal par la stigmatisation d'une catégorie de personnes.

Comme le ministre-président l'indiquait, voici quinze jours, concernant la Pologne, il a le sentiment très net que se constitue un bloc de pays européens contestant ouvertement notre socle de valeurs communes. Il y a là un danger pour nos démocraties, mais aussi pour la construction européenne en tant que telle. La meilleure manière de réagir est de s'inscrire dans un dialogue constructif de façon collective, c'est-à-dire par l'intermédiaire de la Commission.

Cela dit, le ministre-président a écrit au ministre fédéral des Affaires étrangères pour lui demander, au cas où les procédures prévues au sein de l'Union européenne ne donneraient pas entière satisfaction, de saisir le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, à Genève. La Belgique siège au sein de cette instance pour la période 2016-2018; elle a donc la possibilité d'y porter un débat plus général sur les conditions d'accueil des réfugiés.

M. Alain Onkelinx (PS). – Mon groupe soutient entièrement et avec beaucoup de conviction les initiatives que le ministre-président prendra pour la préservation de nos démocraties et surtout des valeurs fondamentales qui nous ont inspirés dans le cadre de la construction européenne. Comme vous le savez, Mme Christiane Taubira a démissionné de son poste de garde des Sceaux, pour des principes et des valeurs que je rejoins. Dans une interview parue dans *Le Soir* de ce matin, elle dit notamment que l'Europe court un risque mortel. Je fais miennes ses paroles: «Je suis du côté de ceux qui franchissent les frontières en quête d'espoir, pas de ceux qui érigent de nouveaux murs». Elle ajoute: «Que reste-t-il de l'Europe sans Schengen?». Il s'agit bien entendu de la libre circulation des citoyens européens. Je m'inscris pleinement dans ce combat et j'espère que nous pourrons, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, continuer à défendre ces principes fondateurs de l'Europe.

(M. Alain Onkelinx prend la présidence)

2.7 Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Lutte contre la radicalisation»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Nous pouvions lire, dans les pages du journal *Le Soir* du

8 janvier 2016, que M. Ismaël Saïdi, metteur en scène de la pièce *Djihad*, avait décidé de jeter l'éponge à cause des nombreuses attaques dont il faisait l'objet. L'objectif de ce projet était une vulgarisation des principes de paix et de solidarité que l'on doit pouvoir mettre plus en avant dans l'ensemble des religions, y compris la religion musulmane.

M. Saïdi avait-il sollicité le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour mener à bien son projet? A-t-il aussi informé le ministre-président de son intention d'arrêter son travail d'éducation et d'émancipation, aujourd'hui plus que jamais utile à la défense de notre démocratie pluraliste et multiculturelle, à la suite des attaques dont il était la cible? Le ministre-président a-t-il été saisi d'une demande d'intervention en faveur de ce projet?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Comme l'a indiqué le ministre-président en réponse à une question d'actualité le 6 janvier, le réseau antiradicalisme (RAR), institué le 21 janvier 2015, et son cabinet ont rencontré en décembre dernier M. Saïdi, venu présenter différents projets de son ASBL dont les capsules vidéo. Lors de cette réunion, il a informé le ministre-président de l'intérêt de la Région bruxelloise de soutenir financièrement l'ensemble de la production de ces capsules vidéo. Il ajouta que cela n'empêchait aucune autre collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelques semaines plus tard, le gouvernement a appris par voie de presse que le projet ne verrait pas le jour.

Aujourd'hui, le ministre-président ne peut qu'espérer qu'une autre initiative de M. Saïdi visant à aborder un autre aspect de la problématique puisse voir le jour. Il s'agit de la production d'un savoir séculier pratique et accessible à tout public sur les sources coraniques mobilisées par les djihadistes afin de faire naître des contrediscours efficaces à leur encontre.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Voilà qui répond à mes questions. Tout comme le gouvernement et le ministre-président, je souhaite moi aussi que les intentions du projet ne soient pas abandonnées tant elles sont louables.

(M. Jean-Charles Luperto, vice-président, reprend la présidence)

2.8 Question de Mme Catherine Moureaux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Rapport du KCE sur la performance de notre système de santé»

Mme Catherine Moureaux (PS). – En collaboration avec l'INAMI et l'Institut scientifique de la santé publique (ISP), le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) vient de pu-

blier son rapport 2015 sur la performance du système de soins de santé belge.

Au moyen d'une série d'indicateurs mesurables, ce «check-up» de notre système de soins s'inscrit dans une démarche de monitoring visant à informer et à interpeller les autorités, ainsi invitées à déterminer leurs priorités.

Parmi les critères mis en évidence, j'aimerais vous interroger sur la soutenabilité de notre système de santé, et notamment sur la capacité de notre système à fournir les ressources humaines nécessaires pour offrir une réponse adéquate à l'enjeu des soins de santé.

Le rapport met en évidence des effectifs insuffisants pour répondre aux futurs besoins de santé. Le nombre de médecins généralistes et d'infirmiers est particulièrement préoccupant.

La médecine générale souffre, entre autres, d'une carence d'image qui nuit à son attractivité. La part des jeunes médecins qui s'engagent dans cette voie a atteint 28 % en 2013. Selon la Commission de planification, le chiffre idéal est de 40 %.

La Belgique compte près de 47 jeunes infirmiers diplômés pour 100 000 habitants, ce qui la place juste au-dessus de la moyenne européenne. Néanmoins, cette comparaison est biaisée par la proportion d'étudiants étrangers qui repartent travailler dans leur pays d'origine. La proportion d'étudiants infirmiers titulaires d'un diplôme de bachelier aurait légèrement diminué ces dernières années. Bien que le nombre de diplômés en sciences infirmières ait augmenté ces dernières années, le nombre d'infirmiers par patient dans nos hôpitaux reste plus faible qu'ailleurs. Vous êtes chargé de l'agrément de ces professionnels. Confirmez-vous ces données?

La densité de médecins généralistes et d'infirmiers pourrait devenir problématique si une pénurie de nouveaux diplômés devait intervenir dans certains secteurs. Ce bilan rejoint les nombreux débats qui ont animé la commission de l'Enseignement supérieur. Le maintien d'un contingentement devient, en dépit du bon sens, un frein réel à l'accessibilité des soins et, de manière plus générale, à leur efficacité.

L'âge moyen des généralistes continue à augmenter et les quotas établis par la Commission de planification ne sont pas atteints depuis plusieurs années. Comment pourrions-nous assurer le fonctionnement optimal des soins de première ligne?

Il y a quelques jours, la presse évoquait également une pénurie de médecins hématologues. Certains hôpitaux doivent désormais faire appel à des médecins pensionnés.

Que pensez-vous du bilan dressé par le KCE? Quelle réflexion menez-vous avec le ministre fédéral de la Santé?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, la problématique de la pénurie est, comme vous le savez, complexe et ses différents aspects concernent plusieurs niveaux de pouvoir. Ainsi, il revient au ministre-président de fixer les sous-quotas en médecine et en dentisterie. Toutefois, comme il l'a déjà souligné à plusieurs reprises, ces sous-quotas sont fixés en fonction des quotas. Ce sont surtout ces derniers qui posent question. Ils sont au cœur des discussions toujours en cours entre le ministre Marcourt et la ministre De Block qui, à l'heure actuelle, n'envisage pas leur relèvement.

Nous sommes en outre toujours en attente d'un cadastre dynamique, qui permettrait d'aborder la question de manière plus objective. Mme De Block n'a plus convoqué de réunion sur ce thème depuis la dernière Conférence interministérielle Santé publique, qui a eu lieu en juin 2015.

La fixation des sous-quotas en tant qu'instrument de lutte contre la pénurie ne suffit pas. Le ministre-président rencontrera prochainement les acteurs du secteur pour évoquer cette problématique. Il s'agit d'une indication pour les universités, mais aucune sanction n'est envisageable si les chiffres ne sont pas atteints.

L'essentiel est de rendre la profession de médecin généraliste plus attractive. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas des leviers pour améliorer l'attractivité, qui tient par exemple à la pénibilité des gardes ou à la nomenclature INAMI qui, comme vous le savez, sont des compétences fédérales. L'attractivité peut aussi être augmentée si un soutien est offert à l'entrée de la carrière. Il s'agit, par exemple, des fonds d'impulsion, qui relèvent de la Wallonie et de la COCOM.

Concernant les infirmiers, le nombre d'inscriptions dans les écoles a doublé en cinq

ans, ce qui est positif. Toutefois, l'attractivité de la profession elle-même dépend aussi de l'État fédéral. Le ministre-président profite d'ailleurs de votre question pour exprimer ses interrogations sur les intentions de Mme De Block en ce qui concerne le futur du paysage de l'art infirmier dans le cadre de la transposition de la directive qui augmente le niveau d'exigence pour obtenir le titre d'infirmier. Cette question s'inscrit dans le contexte de la recommandation formulée, fin décembre 2015, par la Commission de planification d'établir un plan pluriannuel pour maintenir un équilibre entre l'offre et la demande en personnel infirmier afin de garantir des soins de qualité à la population.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Il est très important que le ministre-président se saisisse du rapport du KCE pour aller voir la ministre de la Santé, car la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas la même que du côté néerlandophone. Malheureusement, à un moment ou l'autre, des responsabilités devront être dégagées. Elles seront partagées si la voie empruntée est celle de la pénurie.

3 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Nouveau dispositif de prévention et de lutte contre le radicalisme», et la question orale de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'examen périodique universel», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 15.*